

DECISION D'APPROBATION DE MODELE
N° 91.00.611.027.2 DU 12 SEPTEMBRE 1991

Balance à équilibre automatique BERKEL modèle EDM4 à indication du poids et du prix

(CLASSE III)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, ET DU DECRET N° 65-487 DU 18 JUIN 1965 MODIFIE PAR LE DECRET N° 75-1201 DU 4 DECEMBRE 1975 REGLEMENTANT LA CATEGORIE D'INSTRUMENTS DE MESURE : INSTRUMENTS DE PESAGE A FONCTIONNEMENT NON AUTOMATIQUE ET INSTRUMENTS DE PESAGE INDICANT LE PRIX.

FABRICANTS

GEC AVERY Limited - W and T, Smethwick, Warley, West Midlands, B662 LP (Royaume-Uni),
et BERKEL PRODUKTIE ROTTERDAM B.V., Keileweig 19, 3029 BR Rotterdam (Pays-Bas),
et GEMINUS GmbH, Auf der Höhe 49, 4100 Duisburg 1, Allemagne.

DEMANDEUR

BERKEL FRANCE, 36 C.D. 11, 95330 Domont.

OBJET

La présente décision complète les décisions n° 88.1.15.629.1.3 du 28 juin 1988 (1), n° 89.1.24.629.1.3 du 3 octobre 1989 (2) et n° 91.00.611.010.1 du 13 mai 1991 (3).

CARACTERISTIQUES

Les balances à équilibre automatique BERKEL modèle EDM4 faisant l'objet de la présente décision diffèrent des modèles approuvés par les décisions précitées par le fait qu'elles peuvent être connectées à un concentrateur pour former un système de balances interconnectées BERKEL modèle BMR faisant l'objet de la décision n° 91.00.612.008.2 du 12 septembre 1991 (4).

(1) Revue de Métrologie, juillet 1988, page 742.

(2) Revue de Métrologie, octobre 1989, page 1275.

(3) Revue de Métrologie, mai 1991, page 470.

(4) Revue de Métrologie, septembre 1991, page 924.

Cette possibilité nécessite un changement de programme pour permettre l'utilisation par plus de deux vendeurs, une modification du clavier de fonction et du sous-clavier de programmation et le changement d'affectation de deux diodes électroluminescentes apparaissant côté vendeur et côté client.

De plus, quand la balance fonctionne en mode interconnecté, le prix à payer de chaque article est arrondi par 0,01 F et seul le total général est arrondi par 0,05 F.

Les autres caractéristiques, les conditions particulières de construction, de vérification et de mise en service ne sont pas modifiées.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

Le numéro et la date de décision figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision sont identiques à ceux des décisions précitées.

DEPOT DE MODELE

Plans et schémas déposés à la sous-direction de la métrologie, à la direction de l'industrie, de la recherche et de l'environnement d'Ile-de-France et chez le demandeur.

VALIDITE

La présente décision a une durée de validité de un an à compter de la date figurant dans son titre.

ANNEXE

Notice descriptive.

POUR LE MINISTRE EMPECHE :
LE DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,
M. GERENTE

NOTICE DESCRIPTIVE

Balance à équilibre automatique BERKEL
modèle EDM4
à indication du poids et du prix

Le clavier des balances à équilibre automatique BERKEL modèle EDM4 faisant l'objet de la décision à laquelle la présente notice est annexée diffère du clavier des balances EDM4 précédemment approuvée (1) par :

- le remplacement des touches V1 et V2 par des touches vierges inactives,

- le remplacement de la touche *1 par la touche # servant à l'identification éventuelle du client,
- le remplacement de la touche *2 par la touche * d'appel du total pour tous les vendeurs.

Les diodes côté client et côté vendeur, qui servaient à identifier les vendeurs 1 et 2 sont affectées aux messages "LOCAL" et "ENVOI".

Si la diode "LOCAL" est allumée, cela signifie que la balance fonctionne en mode autonome.

Si la diode "ENVOI" est allumé, cela signifie qu'un problème de transmission entre la balance et le concentrateur a été détecté.

(1) Revue de Métrologie, juillet 1988, page 745.